

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

### RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

### ABONNEMENT.

MAI 1885  
30 fr.  
16  
9  
Poste:  
35 fr.  
18  
10

### On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
en envoyant un mandat  
sur la poste.  
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 22 MAI

## UNE CONSPIRATION

Il n'est bruit, dans les coulisses des ministères, que des agissements occultes des opportunistes pour emprisonner le cabinet Brisson et ressaisir le pouvoir avant les élections générales. On parle mystérieusement, à mots couverts, de ténébreuses machinations. Bref, la conspiration opportuniste, sous peine d'échouer, ne va point tarder à se démasquer.

Les conspirateurs ont conçu et organisé leur plan dans les bureaux de rédaction du journal que dirigent MM. Spuller, Ranc et Jules Roche... C'est là où ils tiennent leurs conciliabules. Mais leur force est ailleurs; elle se trouve au sein même du cabinet! Quand on conspire, il est indispensable d'avoir des intelligences dans la place. Or, il se trouverait, dans le cabinet Brisson, plusieurs ministres désireux de se débarrasser du concours de certains collègues dont on a qualifié la politique de ces significatives expressions: « indépendante », « honnête ». Il s'agit bien entendu d'honnêteté politique! On ajoute même que le plus en évidence de ces ministres atteints de l'affection opportuniste, aurait, après avoir été renversé jadis par la puissante Eglise républicaine, conclu un pacte d'alliance avec le syndicat électoral de la rue de la Chaussée-d'Antin. La situation de M. Jules Ferry, par trop compromettante et compromise par l'accumulation de fautes sur fautes sur le terrain de la politique coloniale, lui aurait même été promise lorsque le coup de théâtre de fin mars brusqua le dénouement et empêcha la réalisation intégrale du plan arrêté. Il s'agit donc aujourd'hui de faire aboutir la première conspiration opportuniste. On espère ainsi avoir sous la main, à l'époque des élections, au lieu d'un ministre incertain, irrésolu, irritable, un Waldeck-Rousseau à poigne; au lieu d'un Goblet libéral, indépendant, un Roche que ses anté-

cédents cléricaux rendent plus féroce pour mener à bonne fin l'œuvre des sectaires opportunistes. L'opportunisme ou plutôt son syndicat électoral a beau jeu pour conspirer contre un cabinet d'endormeurs; mais qu'il se hâte, car une conspiration éventée avorte fatalement. E. R.

## UNE LEÇON.

Le gouvernement anglais vient de donner une leçon de bon sens au gouvernement républicain de la France.

Les Anglais sont pratiques, nos républicains ne le sont pas.

Voici le fait:

Un prélat catholique éminent, M<sup>r</sup> Buhagiar, qui a été pendant douze ans curé de Sfax, en Tunisie, et qui a rempli jusqu'à ces derniers jours à Tunis les fonctions d'auxiliaire du cardinal Lavignerie, ayant été nommé administrateur du diocèse de Malte, la population tout entière lui a fait une enthousiaste réception. Mais le côté le plus intéressant de cette cérémonie c'est l'attitude du gouvernement anglais et de ses représentants.

Les ministres de la reine Victoria avaient envoyé une frégate sur les côtes de Sicile, pour chercher le nouvel administrateur du diocèse de Malte. M<sup>r</sup> Buhagiar a fait, sur ce bâtiment de l'État, le trajet de Syracuse à la Valette. Cette marque de déférence donnée par un gouvernement protestant à un prélat catholique n'est-elle pas curieuse à remarquer?

Il est tout simple que, nous autres catholiques et conservateurs, nous approuvions de pareils procédés.

Mais comme il est instructif de voir ce qu'en pensent certains journaux républicains que l'esprit de parti n'aveugle pas assez pour les empêcher de comprendre les intérêts de la France!

Nous lisons, à ce propos, dans le Temps:

« Peut-on se défendre, en la notant, d'un retour sur l'intelligente politique de notre

Chambre, qui s'applique de son mieux à mettre le cardinal Lavignerie dans l'impossibilité de poursuivre en Tunisie et en Algérie son œuvre de propagande? Les Anglais ont compris que, dans le pays d'Orient, la religion est le plus puissant instrument d'influence nationale, et ils agissent en conséquence. Pendant ce temps-là nous nous amusons à rogner les traitements des évêques algériens. L'auxiliaire du cardinal Lavignerie fait son entrée triomphale et officielle à Malte; le cardinal quête en France pour y demander à la charité privée l'argent que le budget lui refuse. »

Nous n'avons rien à ajouter. Il nous est impossible de porter contre l'inepte majorité des Jacobins du Palais-Bourbon un jugement plus sévère et mieux mérité.

## Chronique générale.

Le conseil des ministres s'est occupé de l'organisation administrative du Tonkin.

Les derniers avis reçus ne signalent aucun incident notable au sujet de l'exécution des préliminaires de paix.

M. de Freycinet a annoncé que l'on continue à se montrer optimiste au sujet de l'issue des négociations relatives aux frontières afghanes.

Le conseil s'est aussi occupé du règlement d'administration publique pour l'application de la loi sur les récidivistes, et a décidé que la plupart des membres qui doivent composer la commission extra-parlementaire seront pris surtout dans le corps judiciaire.

M. Jacquin, directeur des grâces, et M. Loew, procureur général près la cour de Paris, doivent en faire partie.

Il y aura aussi quelques sénateurs et députés. Le département de la marine comptera cinq membres dans cette commission.

A l'issue du conseil, M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, a eu une longue entrevue avec M. Herbet pour arrêter définitivement les noms des membres qui doivent

composer la commission extra-parlementaire des récidivistes.

La liste sera définitivement arrêtée demain samedi.

\*\*\*

### LE TRAITÉ DE PAIX.

On télégraphie de Tien-Tsin, 21 mai:

« La France et la Chine sont aujourd'hui d'accord sur huit points. Il n'en reste plus que deux en discussion. »

» Les négociations continuent sur le pied le plus amical entre M. Patenôtre et Li-Hung-Chang. »

\*\*\*

M. Raoul Duval a déposé deux amendements au budget ordinaire de 1886.

Par le premier amendement, M. Raoul Duval propose de réduire de 4,435,000 fr. le traitement des sous-préfets, de 4 million le crédit affecté au personnel des sous-préfectures et de 353,000 fr. les frais d'administration des sous-préfectures.

Par le second amendement, M. Raoul Duval propose de réduire de 41 millions le principal des contributions directes sur la propriété foncière non bâtie.

\*\*\*

L'Union républicaine s'est réunie pour installer son nouveau président, M. Lelièvre, lequel a prononcé un discours qui est l'apologie du cabinet Ferry.

Parlant des membres de l'ancien cabinet il dit:

« Par une surprise ou par un malentendu, ils ont été renversés, sans que la Chambre ait pu les entendre. »

» Plus calme, le pays, s'il ne l'a déjà fait, saura mieux les juger. »

M. Lelièvre prétend que la politique de l'ancien cabinet lui a survécu.

Aujourd'hui on ne trouve rien de mieux que de poursuivre la conclusion des traités préparés par l'ancien cabinet.

« Puisque cette politique a été profitable au pays, il faut la continuer », ajoute M. Lelièvre.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE DRAME

DU

# MARCHÉ-NOIR

PAR M. CR. SAINT-MARTIN.

II

LE COMTE D'IRUN

(Suite)

Celle-ci resta stupéfaite de tant d'audace, mais le calme extraordinaire du comte la rassura tout d'abord; elle fit quelques pas, hésita un instant, puis alla s'asseoir loin de lui, près du comptoir, sur le fauteuil de l'employé Julien.

Le comte d'Irun était arrivé dans le pays au mois d'août de l'année précédente et avait acheté un vieux château du voisinage, bâti sur une des falaises de la Loire, et à moitié ruiné. C'est là qu'il vivait, depuis cette époque, seul, n'ayant qu'un domestique.

Cette existence singulière avait ému et inquiété d'abord toute la contrée, d'autant plus que le château des Rochers, dont il avait fait l'acquisition, était célèbre depuis longtemps par de lugubres

souvenirs du temps de la Ligue et de la Révolution. On racontait que la vieille tour du château, la seule qui eût survécu aux ravages des siècles, communiquait avec des souterrains gigantesques, taillés dans le tuf des collines, qui s'étendaient jusque sous la Loire. On ajoutait qu'en 1793 des Vendéens, qui s'étaient cachés dans ces souterrains, avaient été dénoncés par un traître et asphyxiés jusqu'au dernier par la fumée d'ajoncs, de genêts et de ceps de vigne qu'on avait brûlés à l'entrée. On disait enfin, l'imagination populaire aidant, que des voleurs avaient choisi les Rochers pour retraite et que tous les propriétaires successifs de ces ruines avaient dû les quitter à cause des bruits singuliers qu'ils entendaient à certains jours.

Les gens sérieux de Saumur, de Fontevault ou de Doué, n'ajoutaient pas créance à ces contes populaires, mais leur surprise n'en avait pas été moins vive lorsqu'ils avaient appris qu'un comte, un comte millionnaire, disait-on, avait acheté les Rochers et s'y installait sérieusement. Pendant plusieurs mois, cet événement extraordinaire défraya toutes les conversations. Nombre de gens allèrent en excursion jusqu'aux ruines pour vérifier par eux-mêmes l'exactitude d'un fait qui paraissait si peu probable. Mais il n'y eut plus moyen de douter lorsqu'on vit les maçons, menuisiers et charpentiers restaurer les murs, les portes et la charpente du vieux château.

A la fin, les travaux étant terminés, le comte arriva, paya et congédia les ouvriers, et s'installa, avec son domestique Baptiste, dans les grandes salles du rez-de-chaussée.

Depuis lors, le comte d'Irun avait vécu très-solitaire. Baptiste cumulait pour lui les fonctions de cuisinier, de garçon d'écurie et de jardinier. Le seul luxe du comte était les deux chevaux pur sang qu'il montait alternativement tous les jours. On l'admirait quand il passait au galop dans les chemins qui traversent les vignes, sur la levée de la Loire ou dans les rues de Saumur; mais son air farouche et son regard dur et hautain jetaient autour de lui une sorte de mystérieuse terreur.

Les visites qu'il fit dans les châteaux et grosses maisons du voisinage ne lui furent pas rendues. On se souciait peu d'entrer en relations avec un tel personnage dont on ignorait l'origine et le passé, et dont les allures paraissaient si étranges. Son nom même éloigna de lui les mieux disposés, car il parut évident que son titre était un titre d'emprunt sous lequel il se cachait. Mais l'attitude hostile de la population ne sembla pas précéder le comte, et son sourire resta froid et désagréable. On sut bientôt que Baptiste ne recevait au château que quatre ou cinq personnages tarés, un ancien notaire d'Orléans qui avait fait six ans de réclusion après avoir volé ses clients, un banquier, un fils de famille qui avait dissipé en

jouant toute sa fortune, et quelques autres individus de même sorte, et ce dernier trait acheva de déconsidérer le châtelain des Rochers.

Mais le comte d'Irun payait bien et le pharmacien Jacobs gardait toujours son estime aux clients qui avaient le porte-monnaie bien garni. Aussi ne prêtait-il pas l'oreille aux cancans et mettait-il sa fille en garde contre les bruits de toute nature qui circulaient en ville.

— Chaque fois que le comte viendra, disait-il à Françoise, tu le recevras poliment. Je ne sais pourquoi on le calomnie. C'est un homme qui paye comptant ses fournisseurs et l'on n'a rien à dire contre lui.

— Cependant, mon père, sa vie est bien étrange...

— Pas plus étrange que la nôtre, ma fille. Il n'a ni tué ni volé, que je sache, et j'en vois beaucoup, ici même, de qui l'on ne pourrait ainsi parler, et que pourtant on salue chapeau bas. Ne te fie pas, mon enfant, à la mine des gens. Tel passe pour honnête homme qui n'est au fond qu'un coquin, et tel qu'on accuse est souvent innocent. Nous autres fournisseurs nous n'avons qu'une chose à considérer: savoir si l'on nous paye, et quand on nous paye, nous devons nous tenir pour contents. Par conséquent, quand M. le comte d'Irun nous fera l'honneur de venir à la boutique, j'entends qu'il soit bien reçu.

Nous constatons que M. Lelièvre a autant de toupet que M. Jules Ferry.

#### LA CRÉMATIION A PARIS.

M. Chassaing, conseiller municipal de Paris, vient d'être chargé de présenter un rapport sur le projet de construction d'un appareil crématoire, où pourraient être incinérés les corps provenant des hôpitaux de Paris et non réclamés par les familles.

Cette construction devra être élevée au cimetière du Père-Lachaise.

VICTOR HUGO. — Hier, l'état de Victor Hugo semblait absolument désespéré.

Le poumon droit était tout à fait engorgé et la respiration de plus en plus embarrassée.

Le poète conservait cependant toute sa connaissance.

Les dernières nouvelles publiées par les journaux disent que tout espoir est perdu, la catastrophe est imminente.

Hier, on s'attendait de minute en minute à la crise finale.

Au moment où paraissent ces lignes, peut-être la France aura-t-elle perdu son grand poète.

#### BONAPARTE ET TORLONIA.

On lit dans la correspondance romaine du *Journal des Débats* :

« Le duc Torlonia, syndic de Rome, vient d'avoir une mésaventure matrimoniale. Le prince Napoléon avait eu l'idée de le donner pour mari à la princesse sa fille, et l'avait autorisé à faire sa cour au château de Montcalieri. Il n'a pas été agréé, la famille royale n'a pas approuvé ce qui était à ses yeux une mésalliance. Les Torlonia, en effet, sont de noblesse récente, leur origine n'est pas perdue dans la nuit des temps. De plus, le jeune duc n'est pas riche, c'est tout au plus s'il possède un malheureux petit million. Le prince Torlonia, son oncle, avait bien promis d'en mettre un autre dans la corbeille, c'était insuffisant pour faire resplendir un blason qui a besoin, pour éblouir, d'une forte dorure.

« La ville de Rome n'aura donc pas l'honneur d'avoir à la tête de sa municipalité un allié de la maison souveraine. »

#### UNE EXECUTION.

On télégraphie de Douai (Nord), 24 mai :

« Lepôt, condamné à mort avec son complice Linez, par la cour d'assises de Douai, pour avoir assassiné la veuve Boulanger, de Fives-Lille, a été exécuté ce matin.

« Quand Lepôt a eu connaissance de l'arrêt, il est entré dans une violente colère, puis est tombé dans un état de prostration.

« Néanmoins, il a repris ses forces pendant qu'on lui faisait sa toilette et a écrit une lettre à sa mère.

« Il a montré une attitude ferme en arrivant au pied de l'échafaud.

La théorie facile du pharmacien de la place du Marché-Noir reçut cependant une dure épreuve vers le mois de janvier 1888. A cette époque, deux vols importants furent commis, l'un à Saumur, chez un riche négociant, l'autre à la campagne, chez un gros propriétaire. La justice fit de vains efforts pour découvrir les coupables, et l'opinion publique, exaspérée par les recherches infructueuses, accusa hautement le comte d'Iron. Le peuple menaça d'aller lui-même fouiller les Rochers.

Le comte, aussitôt prévenu, monta à cheval, se fit suivre par Baptiste, traversa au pas les rues de Saumur au milieu de la foule en fumant tranquillement un cigare, et s'arrêta enfin devant le Tribunal civil. Le concierge l'introduisit près du procureur impérial, qui fut très-étonné de cette visite inattendue, le reçut avec beaucoup d'égards. Le comte déclara, avec son calme habituel, qu'ayant été accusé par la rumeur publique, il venait solliciter lui-même une enquête et, par suite, une réparation. Mais le procureur ne lui laissa pas même achever sa phrase, l'assura qu'aucun soupçon ne s'élevait contre lui, que sa vie privée était inviolable, et que si ses accusateurs élevaient trop la voix, on les poursuivrait en police correctionnelle pour diffamation.

L'entretien se termina par un échange de politesses. Lorsqu'on vit le propriétaire des Rochers

« Une foule énorme assistait à l'exécution.

« Linez a obtenu la commutation de sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité. »

#### LES ÉLECTIONS EN PROVINCE.

Des élections municipales complémentaires ont eu lieu dimanche dernier à Saintes.

Nous lisons à ce sujet dans le *Progrès de la Charente-Inférieure* :

« Les résultats obtenus par les conservateurs dimanche dernier à Saintes sont la meilleure réponse qui pût être faite à l'audacieuse provocation de MM. Paul Brunaud et Métraud, venant proclamer par voie d'affiches que les adversaires de la République « ne comptaient plus dans le pays et que le scrutin de dimanche le montrerait encore une fois ».

« Cette ridicule jactance a reçu son châtiment. Les conservateurs qui, depuis quinze ans, n'avaient pu affronter la lutte, ont cette fois fait entrer un des leurs, et non le moins redouté à juste titre, au Conseil municipal, et alors que le dernier de la liste républicaine obtenait 1,464 suffrages, deux autres conservateurs le suivaient de près; M. Guillet fils, avec 1,435 voix, et M. Dumontet, ancien adjoint au maire en 1870, avec 1,429 voix.

« Tel est le résultat auquel a abouti la mauvaise administration des républicains.

« Il résulte de la comparaison des chiffres du scrutin de dimanche dernier, avec les chiffres du scrutin du 4 mai 1884, que, dans cet espace de temps, le parti républicain a perdu 349 suffrages, tandis que le parti conservateur en a gagné 357.

« C'est un déplacement de 700 voix obtenu, en un an, dans la commune de Saintes, au détriment du parti républicain. »

On annonce qu'à la suite de ce scrutin, M. Lemerrier, maire de Saintes, a donné sa démission.

Le candidat conservateur élu, M. Laverny, est un des avocats les plus distingués de la contrée. Autant par son talent que par son caractère, il a su conquérir la confiance de ses concitoyens qui viennent de lui en accorder un témoignage précieux en l'élevant au conseil municipal.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 mai.

Les places étrangères et surtout les marchés allemands nous envoient des cotes de réaction. La maladie de l'empereur d'Allemagne et le mécontentement de l'opinion publique en Angleterre sont les causes de ce revirement.

Le 3 0/0 est à 80.30, l'amortissable à 81.80, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.95.

L'action du Crédit Foncier n'a que des motifs de hausse. Le *Journal officiel* publie ce matin la situation au 30 avril; il en résulte que les bénéfices nets des quatre premiers mois de 1885 dépassent de 441,000 fr. ceux des quatre premiers mois de 1884. Les prêts s'élèvent à 2,758,655,711.16, tandis que les obligations en circulation ne s'élèvent

qu'à 2,627,542,644.30. Ces titres ont donc une garantie indiscutable.

La Banque d'Escompte se maintient à 460 fr. Cet établissement est l'un de ceux qui ont placé le plus grand nombre d'obligations des Asturies.

A ce propos, il est juste de faire connaître que le nombre de 100,000 titres mis à la disposition du public est très-largement dépassé. Ce résultat prouve que l'épargne est bien disposée à délier les cordons de sa bourse en faveur des bons placements.

La Rente Italienne 5 0/0 conserve le cours de 95 fr.

Elle ne tardera pas à faire de nouveaux progrès. Les Méridionaux Italiens ont fait, du 1<sup>er</sup> au 6 mai, 13,661,116 fr. de recettes contre 12,868,653 francs pendant la période correspondante de l'année dernière. Les actionnaires qui se réuniront le 28 courant pourront constater la bonne situation de cette Compagnie. Le dividende sera de 32.50 à 35 fr. Mais le produit net du trafic permettrait de distribuer 40 fr.

La Société Générale est toujours très-ferme. On recherche l'obligation Est-Algérien comme valeur de placement et d'avenir.

Pas de changement sur le Rio-Tinto. Le Suez est à 2,030. Le conseil a décidé de proposer la fixation du dividende à 87 fr. 25 par action.

Le Nord reste à 1,640 et le Lyon à 1,245. En présence de la protestation de toutes les puissances, le gouvernement égyptien va rembourser les 5 0/0 retenus sur le coupon de l'Unité. On cote 348 à 319.

qu'à 2,627,542,644.30. Ces titres ont donc une garantie indiscutable.

La Banque d'Escompte se maintient à 460 fr. Cet établissement est l'un de ceux qui ont placé le plus grand nombre d'obligations des Asturies.

A ce propos, il est juste de faire connaître que le nombre de 100,000 titres mis à la disposition du public est très-largement dépassé. Ce résultat prouve que l'épargne est bien disposée à délier les cordons de sa bourse en faveur des bons placements.

La Rente Italienne 5 0/0 conserve le cours de 95 fr.

Elle ne tardera pas à faire de nouveaux progrès. Les Méridionaux Italiens ont fait, du 1<sup>er</sup> au 6 mai, 13,661,116 fr. de recettes contre 12,868,653 francs pendant la période correspondante de l'année dernière. Les actionnaires qui se réuniront le 28 courant pourront constater la bonne situation de cette Compagnie. Le dividende sera de 32.50 à 35 fr. Mais le produit net du trafic permettrait de distribuer 40 fr.

La Société Générale est toujours très-ferme. On recherche l'obligation Est-Algérien comme valeur de placement et d'avenir.

Pas de changement sur le Rio-Tinto. Le Suez est à 2,030. Le conseil a décidé de proposer la fixation du dividende à 87 fr. 25 par action.

Le Nord reste à 1,640 et le Lyon à 1,245. En présence de la protestation de toutes les puissances, le gouvernement égyptien va rembourser les 5 0/0 retenus sur le coupon de l'Unité. On cote 348 à 319.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Saumur, 22 mai.

Monsieur le Rédacteur,

Le différend sur lequel votre numéro d'hier a appelé l'attention, le voici :

Le 4 mars dernier, je recevais la lettre suivante du Directeur du chantier en question :

Monsieur le Docteur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Hospice général de Saumur, dans son Etat des ouvriers de notre chantier traités en 1884, fait figurer le nommé Dubos, Louis, comme entré le 8 septembre 1884 dans cet établissement et y étant encore au 31 décembre, et nous porte dans son mémoire une somme de 250 fr. 70 pour ses journées d'hôpital.

La souche que, suivant l'usage, nous avons remise à Dubos pour vous la porter, mentionne que cet ouvrier ne vous est envoyé que pour consultation. Nous sommes très-étonnés, Monsieur, de ne retrouver, pour un sinistre entraînant une dépense aussi importante, ni la souche que nous vous avons remise, ni aucune autre déclaration ou pièce y ayant rapport. L'agent de notre Compagnie d'assurances, que vous devez informer de la gravité des sinistres immédiatement après la consultation, n'a, non plus, aucune pièce entre les mains.

En revanche, à l'appui de la requête de l'hôpital, M. le Dr P..., médecin attaché à cet établissement, fait la déclaration suivante :

« Je déclare et je témoignerai au besoin que le nommé Dubos est venu chez moi avec un billet à souche du chantier... portant son nom; il avait en outre entre les mains une lettre de M. le Dr Bontemps qui me priait de le faire rentrer à l'hôpital. » (16 mars 1885.)

Permettez-moi, Monsieur le Docteur, de vous exprimer toute notre surprise au sujet de ce procédé insolite. Nous ne comprenons pas comment vous avez pu inviter par une lettre M. le Dr P... à recevoir un homme à l'hôpital sans prévenir ni notre société, ni la Compagnie d'assurances, de la nature de ce sinistre qui, vu la durée du séjour du

que j'aimerais, égayé un peu ce vieux château des Roches qui paraît si sombre et qui l'est en effet, n'est-il pas vrai, mademoiselle ?

Françoise avait terriblement pâli. Elle croyait deviner la pensée du comte et, connaissant la faiblesse et la vanité de son père, elle comprenait le danger. Mais son courage était à la hauteur de la situation.

— Je ne sais, monsieur, répondit-elle froidement.

— Je suis sûr, mademoiselle, que vous devinez ma pensée. Oui, ajouta-t-il en donnant à sa voix une inflexion plus douce, oui, il n'y a que monsieur votre père qui m'ait accueilli à Saumur avec bonté, il n'y a que lui qui m'ait compris, que lui qui m'ait défendu contre mes accusateurs; je le sais, on me l'a dit, et mes renseignements sont sûrs. Depuis lors, une sympathie très-vive m'a rapproché de vous, mademoiselle...

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Vendredi 22 mai

2<sup>e</sup> et dernière représentation de :

CLARA SOLEIL, comédie en 3 actes, de MM. Edmond Gondinet et Pierre Sivrac.

La Cravate blanche, comédie en 1 acte, de M. E. Gondinet.

blessé à l'hôpital, doit être très-grave, et nous avons peine à nous expliquer un semblable oubli.

En vous invitant à régulariser les papiers de ce sinistre, nous vous prions d'agréer, etc.

Cette lettre (16 mars 1885) me plongea dans une surprise absolument désagréable. Voici, en effet, ce qui s'était passé antérieurement :

Le 4 novembre 1884, M. le Dr P... me pria de vouloir bien lui envoyer le double d'une lettre que j'avais remise à un nommé Dubos pour faciliter son entrée à l'hôpital. Je répondis que je n'avais aucun souvenir de ce fait. M. le Dr P... me promit alors de me donner des détails nécessaires me permettant de rétablir ladite lettre, laquelle lettre, malheureusement égarée (1), lui était réclamée dans les bureaux de l'Hospice. A quelques jours de là, je recevais un mot de mon confrère me disant que « j'avais dû lui écrire le 7 septembre 1884 ».

Le contrôle m'était facile. Je n'avais qu'à consulter mon carnet à souche où, le jour même, tout ouvrier malade doit être inscrit et signalé à l'Assurance. Personne ne s'était présenté le 7 septembre! Donc je n'avais pas vu Dubos; donc, je n'avais pu lui remettre une lettre à l'adresse du Dr P... dont l'intervention est parfaitement inutile en pareil cas.

J'en avertis le Dr P... qui, ne se tenant pas pour battu, s'avisait de m'adresser comme preuve irréfutable le bulletin à souche du chantier! Ce bulletin, dont pas un blanc n'est rempli; ce bulletin qui ne m'a jamais été présenté, qui ne porte pas trace de son passage entre mes mains, pas même ma signature; ce bulletin, permettez-moi de vous en donner copie :

Nous informons		M. le Dr Bontemps	RAPPORT MÉDICAL	
Que le nommé	Dubos, Louis,			
A été blessé	le 7 septembre 1884.			
N.B. — L'ouvrier ne demande qu'une consultation.				
Constatacion du Docteur				
La 1 <sup>re</sup> constatacion a été faite le				
Date des visites				
Via du Docteur				
Mois, Dates				
Signatures				
Observations				
Hospice. — Entré le				

Rien, rien, rien!! Pas une ligne, pas un mot de moi!! J'imagine qu'il est évident que je n'ai jamais vu Dubos? Non? Alors, attendez un peu: voyez-vous, à droite du bulletin, le *Rapport médical*? C'est le rapport que, séance tenante, je dois écrire pour le chantier; rapport confidentiel que je détache et retourne de suite au chantier. Eh! bien, ce rapport, il est là, tout blanc lui aussi, et dans son mutisme, il crie plus fort que tout le reste que je n'ai jamais vu Dubos!

Devant de telles preuves de ma non-intervention en cette affaire, je fis comprendre à M. le Dr P... qu'il devenait oiseux de discuter plus longtemps. Il semble qu'à l'Hospice on eût dû en rester là. Cependant, on tenta différentes reprises de rentrer en possession du compromettant bulletin. Cette insistance — alors que je n'y entendais pas malice — me fit ouvrir l'œil... et serrer la main.

Bien m'en prit, puisque, plus tard, le 11 mars, devant la lettre ci-dessus publiée, j'eus contraint de me disculper près de la Compagnie qui m'avait confié ses intérêts de la convaincre de ma parfaite probité dans cette affaire.

Après mes explications, la Direction du chantier, dans une lettre à la Commission de l'Hospice où elle établit indiscutablement son bon droit, voulut bien accorder à son gracieux le somme de cent francs. Tel fut le bon plaisir de la Direction.

La Commission de l'Hospice accepta. Avait-elle le droit d'accepter cette réduction? Avait-elle le droit d'enlever à l'Hospice une somme de 150 fr. 70 qu'elle affirme lui appartenir? Je laisse à de plus compétents l'examen de cette question, et — ma responsabilité sortie intacte vis-à-vis du chantier — je n'aurais pris nul souci du reste, si la Commission de l'Hospice n'avait pas remis contre moi l'étrange réponse que je vous soumetts :

Saumur, 29 avril 1885.

Monsieur le Directeur, La Commission administrative ne mettant pas seul instant en doute l'affirmation de M. le Dr P... toujours convaincue qu'elle était fondée à réclamer au chantier... le paiement des frais de traitement à l'hôpital du nommé Dubos, soit 250 fr. 50.

Cependant, comme il lui serait préjudiciable elle aussi, d'entrer en procès, elle préféra l'abandon d'une partie de cette somme.

En conséquence, elle a l'honneur de vous informer qu'elle est disposée à accepter, etc., etc.

Signé: le Président, L. VIKONJNAB, adjoint.

A cette lettre, j'ai répondu par celle-ci :  
Saumur, 12 mai 1885.

Monsieur L. Vinsonneau, adjoint au maire, Président de la Commission administrative de l'Hospice.  
Je reçois communication d'une lettre, en date du 29 avril, à M. le Directeur des établissements... et j'y lis :  
« La Commission administrative ne mettant pas un seul instant en doute l'affirmation de M. le Dr F... etc. »

Allons donc, Messieurs de la Commission de l'Hospice, c'est assez feindre ! Qui accuse-t-on ici ? Sous le creux de vos phrases, je ne saurais tolérer de voir percer un doute contre ma loyauté. J'y vois la question de bouillotte, je saisis même la teinte sentimentale qui la rehausse ; mais je n'en accepte pas la forme.

Je ne veux pas me trouver compromis par votre affirmation. S'il y a un coupable, nommez-le ! L'Hospice, auquel votre transaction fait perdre 150 fr. 70, a le droit de connaître la vérité. Si quelqu'un a le courage, Monsieur le Président, vous ne pouvez ni ne devez l'ignorer.

Il vous serait désagréable, dites-vous, d'entrer en procès ! Je l'exige, la discussion ; je les réclame, les débats, moi, à qui vous assignez un rôle qui répugne à mon caractère, et si vous ne me rendez justice entière, c'est au public, par la voie des journaux, que j'en appellerai de votre façon d'agir.  
Agréez, etc.  
D<sup>r</sup> BONTEMPS.

On a gardé le silence.

Et si ces débats sont devenus publics, à qui la faute ? J'en laisse juges les gens de bon goût.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.  
D<sup>r</sup> BONTEMPS.

La température peu printanière que nous subissons depuis le commencement du mois est encore plus mauvaise depuis quelques jours. On se croirait en novembre et non en mai. Une forte bourrasque souffle à peu près sans interruption ; le vent est aussi violent que glacial ; averses, tonnerre, grêle, rien n'a manqué pour rendre le temps aussi désagréable que possible. Il pleut beaucoup plus qu'il ne serait désirable ; les cataractes du ciel nous inondent souvent et les rues sont parfois transformées en torrents.  
Quel vilain mois !

JACQUES INAUDI.

Le jeune Inaudi, dont tous les journaux de France vantent les prodigieuses facultés de calculateur, est venu nous rendre visite et nous a prié d'annoncer qu'il donnera prochainement à Saumur quelques séances.

Nous avons pu nous convaincre par deux ou trois exemples de calcul instantané que ce jeune homme mérite la réputation qui lui a été faite par nos confrères. Tous ceux de nos lecteurs qui assisteront aux soirées du jeune Inaudi en sortiront émerveillés de son étonnante mémoire et de la rapidité vertigineuse avec laquelle il résout mentalement les problèmes les plus difficiles des mathématiques.

LES TERRITORIAUX.

Le ministre de la guerre a reçu des commandants de corps d'armée leur rapport sommaire sur la période d'instruction que

viennent d'accomplir les territoriaux des classes de 1872 et 1873.

Ces officiers généraux sont unanimes à louer la bonne tenue, le zèle et même l'ardeur de tous les hommes et de tous les grades. Ils n'hésitent pas à déclarer qu'on peut maintenant attendre beaucoup de l'armée territoriale en cas de mobilisation.

Pour être exempté des exercices périodiques imposés aux réservistes, il faudra dorénavant justifier de la qualité d'instructeur d'un établissement scolaire, et être agréé comme tel par l'autorité militaire. Trente séances d'instruction devront être fournies, selon attestation, par un certificat du maire.

La dispense ne portera d'ailleurs que sur l'une des deux périodes de convocation auxquelles les réservistes sont astreints avant leur passage dans l'armée territoriale.

Au Concours régional d'Angers, M. Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, a obtenu le premier prix, une médaille d'or, pour ses vins de Bonnezeaux des années 1883 et 1884. Bonnezeaux dépend de la commune de Thouarcé, près Martigné-Briand.

LES CONCOURS DE POMPES.

On lit dans la *Petite France* d'avant-hier :

« L'utilité de ces concours est incontestable.

« Ils éveillent l'émulation sans laquelle tout progrès est impossible.

« Depuis qu'ils sont définitivement installés dans notre région, on a remarqué avec satisfaction que l'effectif des compagnies de sapeurs-pompiers avait augmenté, que le matériel s'était transformé, et l'outillage perfectionné. Les nouveaux engins sont maniés habilement, car les manœuvres sont exécutées avec ensemble, méthode et régularité. La tenue sous les armes est belle, signe distinctif de l'ancien soldat.

« Voilà ce que nous avons remarqué au concours de pompes d'Angers. Si à Nantes, Tours et Blois, les principales villes de notre région, on a toujours constaté une amélioration progressive, nous devons à la vérité de dire que c'est grâce à la sollicitude des chefs qui ont su inspirer à ceux qui protègent nos biens et sauvent notre vie, un zèle et une persévérance de tous les instants. Nous les voyons à l'œuvre, hélas ! trop souvent, et nous sommes fiers de nos compatriotes chez lesquels une seule voix se fait entendre avec écho : l'abnégation. »

LES SAPEURS-POMPIERS.

Le ministre de l'intérieur fait opérer en ce moment un travail relatif aux compagnies de sapeurs-pompiers dans les départements.

Un nouveau mode de nomination pour les officiers va être employé.

SOLLICITUDE MINISTÉRIELLE.

M. Allain-Targé désire connaître les municipalités qui ont interdit les processions et celles qui, au contraire, n'ont pris aucune

mesure de ce genre. Les préfets auraient, à ce que l'on assure, reçu une circulaire à cet effet.

ANGERS.

**Explosion de dynamite.** — Mercredi, vers 4 heures de l'après-midi, à peu près toute la partie haute de la ville a entendu une forte explosion dont il était difficile à distance de déterminer la nature. Voici ce qui était arrivé :

Un tombereau plein d'ardoises cheminait rue d'Orléans, lorsque tout à coup l'une des roues passa sur une cartouche de dynamite, tombée, paraît-il, avec une ou plusieurs autres, du coffre attaché au tombereau.

L'explosion fut violente. Elle souleva de terre le véhicule qui, heureusement, retomba d'aplomb. Le cheval a été blessé à l'arrière-train. Aucun accident de personne. Seulement, à l'endroit où l'explosion a eu lieu, les maisons de chaque côté de la rue, qui est très-large cependant, ont reçu une secousse telle que les vitres des croisées ont été brisées à tous les étages.

Une enquête est commencée pour savoir comment il se fait que des cartouches de dynamite aient été ainsi transportées. L'événement, qui en somme n'a pas été très-grave, a prouvé le peu de soin qu'on a pris en cette circonstance. (*Union de l'Ouest.*)

L'ASSASSIN COURTIN.

Lundi dernier, le jour où Courtin comparait devant le jury, la Cour a suspendu dans l'après-midi l'audience pendant quelques minutes.

Courtin, accompagné de deux gendarmes, fut conduit à un urinoir. Impatient et furieux d'attendre son tour, il s'élança soudain sur celui qui occupait la place et lui porta un violent coup de pied en pleine poitrine.

En présence du crime que Courtin a commis, on ne doit pas être surpris de voir ce jeune misérable se livrer aux plus incroyables brutalités.

LES ASSASSINS D'AUPRINCE.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Ceux que la rumeur publique désignait déjà sous ce nom : « Les assassins d'Auprince », ne comparaitront point, comme on le croyait tout d'abord, aux prochaines assises d'Indre-et-Loire.

« Nous apprenons, en effet, qu'une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue en faveur des individus arrêtés il y a quelques mois en Algérie, à la suite des propos tenus sur le meurtre du messager de Bléré.

« Ces hommes ne seront point mis pour cela en liberté. Ils seront reconduits au pénitencier militaire d'où on les avait extraits pour les amener dans notre ville.

« La longue instruction qui a été faite, la confrontation des deux individus à Bléré, à laquelle nous assistions et dont nous avons entretenu nos lecteurs, tout cela n'aura pu faire découvrir les véritables auteurs du crime. »

M. Ducroux, conservateur à Die (Drôme), est nommé conservateur des hypothèques à Loudun, en remplacement de M. Descombes, appelé à la conservation de Thiers (Puy-de-Dôme).

LE DÉPART DU 62<sup>e</sup> DE LIGNE POUR LE TONKIN.

Le 62<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Lorient, est appelé à faire partie de la division de réserve destinée au Tonkin.

Ce régiment a été choisi parce qu'il se trouve le plus loin possible de l'Est et conséquemment le dernier à entrer en ligne si la guerre venait à éclater avec l'Allemagne. Seulement, comme il n'a que 400 d'effectif, on le complète avec 1200 autres soldats.

Or, pourrait-on croire que 700 de ces derniers sont tirés du 7<sup>e</sup> corps, à Besançon, un des plus exposés en cas de mobilisation dans l'Est ? C'est pourtant la vérité.

A Rennes, les processions de la Fête-Dieu auront lieu le mois prochain comme les années précédentes.

Le Conseil municipal et le Maire de Rennes ne sont pas moins républicains que les maires et conseils des villes où les processions sont interdites, mais ils ne sont pas à la remorque des francs-maçons et entendent la liberté d'une façon plus large.

LA PLUS PETITE COMMUNE DE FRANCE.

C'est probablement la commune du Tartre-Gaudran (Seine-et-Oise).

Sa superficie est de 427 hectares ; elle dépend du canton de Houdan — célèbre par sa belle race de poules. Le Tartre-Gaudran compte 27 habitants, dont 18 hommes et 9 femmes. Il y a deux enfants au-dessous de dix ans et deux vieillards âgés de plus de soixante ans. Il n'y a présentement aucun soldat sous les drapeaux.

Le maire habite dans la commune. Il y a dix conseillers municipaux et les luttes électorales ne doivent pas être très-vives. Chaque électeur est conseiller municipal.

Le Tartre-Gaudran ne possède ni église, ni cimetière, ni école, ni bureau de tabac, mais on y voit une boîte aux lettres.

Le revers de la médaille, ce sont les centimes additionnels. Le Tartre en paye 95 centimes par franc. Probablement que les conseillers de cette petite commune auront voulu, eux aussi, faire grand !

La plus agréable, la plus limpide, la seule Eau minérale gazeuse et ferrugineuse — qui mélangée au vin ne le noircit pas — souveraine pour rétablir les fonctions de l'estomac, c'est l'*Eau de Saint-Galmier (Loire)* ; elle est mise à la portée de tous par son prix modique ; l'*ÉPICERIE CENTRALE*, 28 et 30, rue Saint-Jean, vend la *Source Noël* 25 c. la bouteille, la *Source Badoit* 30 c. — *Livraison franco à domicile.*

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

## VIOLENS DE DALAYRAC

Ainsi se termina la journée du 24 juin 1770, journée qui se conserva dans le souvenir des Muretois d'alors, et qui, racontée à leurs petits-neveux, n'est point oubliée par les Muretois d'aujourd'hui.

Trois ans après le départ de Nicolas, son père, sa mère et ses vieux parents allaient à Paris assister à la première représentation d'un opéra de l'obstiné violoniste, opéra qui fut suivi d'une vingtaine d'autres, tous plus admirables les uns que les autres.

Ici s'arrête la première jeunesse de Dalayrac. Voici maintenant, pour terminer mon récit, quelques lignes que j'extraits d'un dictionnaire historique, publié en 1821 :

... Dalayrac débute par des duos de violon et des quatuors qu'il publia sous un nom italien et qui eurent une vogue prodigieuse. A la suite de ces succès, il mit en musique le *Petit Souper* et le *Che-*

*valier à la mode*, qui furent représentés par les comédiens italiens. Les plus grands applaudissements furent donnés à la musique, où l'on trouva de la facilité, de la grâce, de l'esprit et surtout beaucoup de chant. Ces deux pièces furent suivies de *Eclipse totale*, paroles de La Chabeaussière, où l'on admira l'élégance et l'esprit qu'on trouve dans les productions de Grétry. *Le Corsaire*, opéra en trois actes, fut accueilli avec un nouvel enthousiasme. Dalayrac avait cette finesse de tact précieuse qui lui découvrait toujours les défauts ou les parties faibles d'un ouvrage de théâtre, et qui le fit surnommer à juste titre le musicien poète. Aucun compositeur peut-être, après Grétry, ne posséda aussi éminemment que lui la connaissance juste et raisonnée de l'art scénique et musical, ni l'entente du théâtre.

« Pendant les vingt-huit années qu'a duré sa vie théâtrale, Dalayrac a écrit cinquante-six ouvrages, et par une bien singulière conformité, ce nombre répond au nombre des années qu'il a vécu.

« La dernière pièce qu'il composa fut *Le Poète et le Musicien*, paroles de M. Dupaty. Ses derniers instants ne furent qu'un délire de composition, et il ne cessait de répéter les traits de chant qu'il a mis dans ce dernier ouvrage. Parmi ses opéras, ceux qui ont eu le plus de succès, sont : *Adolphe et Clara*, *Maison à vendre*, *Gulistan*, *Camille*, *Nina*, *Primerose*, *Azéna*, les *Deux petits Savoyards*, *Ro-*

*méo et Juliette*, *Picaros et Diégo*, *Gulmare*, *Ambroise* ou *Voilà ma journée*, *Philippe et Georgette*, la *Soirée orageuse*, *Raoul sire de Créqui*, *Sargine*, *Alexis*, *Adèle et Dorsan*, la *Jeune Prude*, *Lina et la Maison isolée*.

« Le genre dans lequel Dalayrac a excellé davantage, ou plutôt dans lequel il semble avoir donné le précepte et l'exemple, est la romance. C'est lui, dit un biographe, c'est lui qui a naturalisé dans toute la France ces airs tendres et mélancoliques connus sous le nom de romances, et qui avaient été pendant plusieurs siècles l'apanage exclusif des troubadours, avant que Dalayrac les eût fait entendre sur nos théâtres. C'est donc à lui que nous devons ce genre de musique, d'autant plus difficile qu'il s'écrit avec l'âme, et que l'art et la science sont également impuissants pour le produire. C'est dans les romances que cet auteur est vraiment inimitable. Elles respirent la sensibilité, le naturel, les grâces, et surtout ce tendre abandon et cette tristesse délicate qu'il semble avoir empruntés à Tibulle et des poètes provençaux.

« Une bonne action, qui ne lui fit pas moins d'honneur que son talent, c'est l'annulation qu'il fit lui-même du testament de son père, qui l'avait institué son unique héritier, au préjudice d'un frère cadet, et cela dans un moment où il venait de perdre le fruit de dix ans de travaux, par la faillite de Savalette de Lange. »

Est-ce qu'il n'était pas vraiment dommage, dites-moi, lecteurs, de contrarier la vocation de Nicolas Dalayrac ? On m'a assuré que le subdélégué en a eu toute sa vie un grand repentir, et qu'il avait demandé pardon à son fils de lui avoir brisé tous ses violons.

FIN.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 16 mai 1885.

*Chronique parisienne*, par Jean Hicks.  
*Marie de Baskirtcheff*, 2 gravures, par Melchior Mocker.  
*En Pays scandinave* (suite), par R. de Souhesmes.  
*Québec*, 4 gravures, par Fernand Hue.  
*Morituri ou l'agonie d'une race* (suite), par J.-J. Kraszewski.  
*Chronique théâtrale*, par La Framboisière.  
*Bibliographie*, par A. de Ranfaing.  
*Maitresse de Maison*.  
*Sphinxiana*.

Abonnement : Un an, 14 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**

UNE **BELLE PROPRIÉTÉ**

Faisant partie du domaine de la **ROCHE-AUX-MOINES**

Située commune de Neuillé, et par extension dans celles de Saint-Lambert et de la Breille,

Comprenant :  
1<sup>o</sup> Maison de maître, cours, jardins, caves en roc et vastes servitudes ;  
2<sup>o</sup> Bâtiments à usage de ferme, terres labourables, prés, landes et sapinières, le tout d'une contenance d'environ 25 hectares.

Grande facilité de paiement.  
S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur TOUREAU, fermier, et, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé. (438)

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

**A AFFERMER**

**Le Moulin de la Blanchisserie**

Situé commune de Doué, Avec 4 paires de meules, bluterie et nettoyeurs, marchant par l'eau et par la vapeur.  
On pourrait joindre 5 hectares de pré.

S'adresser à M. SIGOGNE-LEROUX, à Soulanges, et au notaire. (431)

**A LOUER DEUX PIÈCES**

Servant de Magasins, Rue du Portail-Louis, 23-25.

**REMISES ET ÉCURIE**

Rue du Petit-Versailles. S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans. (439)

**A LOUER**

**Jolie MAISON Bourgeoise**

Entièrement restaurée à neuf Avec beau Jardin, cour et écurie Située rue des Boires, n° 25. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage capable, pour une propriété vignoble. S'adresser au bureau du journal.

**RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS D'ANGERS & NANTES, 1858, 1861, 1864**

**MASSON-LORRAIN**

PLACE DU PILORI, ANGERS

Membre fondateur et privilégié de la Société des Bronzes de Paris, SEUL REPRÉSENTANT pour le département de Maine-et-Loire de la Coutellerie à la marque Jarretière de Jules Pault; dépositaire des œuvres de M. Georges de Chemellier, d'Angers, sculpteur; **Sujets spéciaux pour Courses, Concours et Prix de Tir**; corbeilles de mariage depuis les prix les plus modestes jusqu'aux prix les plus élevés; brillants anciens et nouveaux garantis sans défaut, perles fines, saphirs, rubis, émeraudes sur papier et montés, jolies bagues brillants depuis 25 francs, boucles d'oreilles, bracelets, pendants de cou en joaillerie se démontant facilement, brochettes d'or et de fantaisie, horlogerie de précision, montres d'or et d'argent, grand choix d'orfèvrerie et de cadeaux de mariage, objets de première communion, médailles, chapelets, livres de messe riches, porte-cartes pour visites, objets de bureau, lustres, suspensions et appliques pour salons et salles à manger à l'huile et au gaz, terres cuites des meilleurs auteurs connus, faïence artistique, porcelaines de Chine et du Japon, vieux Delft, Kanga, Satzuma, etc., etc.

Atelier de gravure. — Réparations d'Horlogerie et de Bijouterie.

**A VENDRE**

**CHEVAL** bai cerise, se montant bien, demi-sang, 3 ans. Prix modéré. S'adresser à M<sup>e</sup> GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire. (451)

**A VENDRE**

Avec garantie, Forte JUMENT de coupé, 6 ans, baie Normande, 1 mètre 64. S'adresser à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité, 40. (420)

**A VENDRE**

BEAU ET BON Cheval de coupé, Irlandais, alezan, 7 ans, 1<sup>er</sup> 59, très-sege, se monte bien, vendu avec garanties. S'adresser 34, rue de Bordeaux.

**A VENDRE**

Un joli PHAETON dernier modèle, presque neuf et très-léger. Conditions très-avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

D'OCCASION VOITURE AMÉRICAINE ou fermée à volonté. Bon marché. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**Moteur à Gaz**

Système BENIER frères. Force deux chevaux vapeur. S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bérier.

**M. PERRAY**

Organiste Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession. S'adresser chez M<sup>me</sup> GUILLEMET, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

**INJECTION PEYRARD**

Ex-Pharmacien à Alger Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours. RAPPORT: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 181 Européens a donné 184 guérisons. » Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse. Dépôt à Saumur, ph<sup>ie</sup> GABLIN.

**A LOUER**

**APPARTEMENTS**

Rue Saint-Jean, 6.

**A LOUER**

**VASTE MAISON**

Place Saint-Pierre, n° 39 et 41. S'adresser à M. GOUVY, place Saint-Pierre. (405)

**A LOUER**

**MAISON**

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins, Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrûité, pompe, etc. S'adresser, pour visiter, à M<sup>me</sup> veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

**A VENDRE**

**MAISON ET MAGASIN**

Place du Roi-René. S'adresser à M. Tournon, rue de l'Abattoir. (430)

**A LOUER**

**MAISON**

Située rue de la Mareuillette, 12. S'adresser, pour visiter et renseignements, chez M. FABRE, même rue en face. (412)

**MENIER, professeur de gym-**

nastique au Collège de Saumur, a l'honneur de faire savoir qu'il est à la disposition des personnes qui voudraient se faire donner des leçons particulières de gymnastique, boxe, bâton et canne. S'adresser au Collège. (433)

**LOTÉRIE DES ARTISTES MUSICIENS**

Second et dernier Tirage **100.000<sup>f</sup>** Jeudi 30 Juillet prochain

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France. Derniers billets: UN FRANC. Adresser sans retard espèces, chèques ou mandats-poste à M. Ernest DÉTRA, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 18, Rue Grange-Batelière, PARIS.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 MAI 1885.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.	
3 %	80 45	80 40	Est	785	785	Obligations.			Gaz parisien	532	540
3 % amortissable	81 80	81 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1243 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	513 25	Est	372	372 50
3 % (nouveau)	9	9	Midi	1168 75	1170	1865, 4 %	520	520	Midi	382	382
4 1/2 %	105	105 45	Nord	1645	1642	1869, 3 %	406	405 50	Nord	384 50	384 50
4 1/2 % (nouveau)	109 10	109 10	Orléans	1327 50	1328 75	1871, 3 %	396	398	Orléans	383 50	383 50
Obligations du Trésor	510	510 50	Ouest	842 50	841 25	1875, 4 %	512	510 50	Ouest	380 50	380 50
Banque de France	5160	5150	Compagnie parisienne du Gaz	1462 50	1458 75	1876, 4 %	515	512	Paris-Lyon-Méditerranée	381	381
Société Générale	457 50	457 50	Canal de Suez	2037 50	2037 50	Bons de liquid. Ville de Paris	522 50	521	Paris-Bourbonnais	380	380
Comptoir d'escompte	985	985	C. gén. Transatlantique	495	492 50	Obligations communales 1879	454	454	Canal de Suez	566	568
Crédit Lyonnais	532 50	533 75			Obligat. foncières 1879 3 %	447 50	446 75				
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350	1340			Obligat. foncières 1883 3 %	365	365				
Crédit mobilier	230	232 50									

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT																									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR													
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Arrivée	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir										
3	heures	8	minutes	du matin	express-poste.	Saumur	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil	6 49	9 55	1 52	3 04	8 30	11 10	Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil	8 17	12 00	6 30	11 10		
6	—	55	—	—	matin (s'arrête à la Possonnière)	Chacé	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9	—	13	—	—	matin, omnibus-mixte.	Brézé	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1	—	25	—	—	soir, —	Montreuil	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3	—	32	—	—	express.																										
7	—	15	—	—	omnibus.																										
10	—	36	—	—	(s'arrête à Angers)																										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.													
3	heures	26	minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 30	11 10	6 30	11 10	6 30	11 10	
8	—	21	—	—	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 56	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 58	12 58	7 30	11 10	7 30	11 10	7 30	11 10	
9	—	37	—	—	express.	Lernay	7 02	8 11	2 11	4 41	8 51	Lernay	6 01	9 18	1 26	4 37	8 07	Mirebeau	9 27	3 44	10 14	Arçay	7 50	13 00	8 20	11 10	8 20	11 10	8 20	11 10	
12	—	48	—	—	soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	13 00	9 10	11 10	9 10	11 10	9 10	11 10	
4	—	44	—	—	—	Thouars (arrivée)	7 29	8 32	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	13 00	10 10	11 10	10 10	11 10	10 10	11 10	
7	—	4	—	—	omnibus (s'ar. à Tours)																										
10	—	24	—	—	express-poste.																										

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.